Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20241113-24-170-RH-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/11/2024
Publication : 19/11/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

**N° 24/170/RH** **SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2024**

**OBJET** : RESSOURCES HUMAINES
Promotion interne 2024 « Agents de maîtrise » - Mise à jour du tableau des effectifs.

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 novembre 2024 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Nathalie CASTELLI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Marcu Antonu TAFANI ; Christiane REVEST ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Jean-Michel SAULI.

**Absents** : Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Vincent GAMBINI ; Paule COLONNA CESARI ; Didier LORENZINI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Camille de ROCCA SERRA ; Florence VALLI.

**Avaient donné procuration** : Néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Dans le cadre de la promotion interne des agents de maîtrise de 2024, et conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité il convient de procéder à la modification de six (6) emplois ***(conformément au tableau annexé)***.

Les modifications de poste feront l'objet de déclarations de vacance d'emplois auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Corse-du-Sud après délibération.

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 06 novembre 2024,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 08 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : de modifier six (6) emplois comme indiqué dans le tableau ci-annexé.

**ARTICLE 2** : de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

**ARTICLE 3** : Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

| | | |
|---|---|---|
| Nombre de membres en exercice | | 33 |
| Nombre de membres présents | | 20 |
| Nombre de procurations | | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | | 20 |
| Votes : | pour | |
| | dont procurations | |
| | contre | |
| | dont procurations | |
| | abstention | |
| | dont procurations | |
| | unanimité | X |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE

Le secrétaire de séance